

Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 6 décembre 2021, 13 h 30.

CRÉATION DE LA CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA EN PRODUCTION D'HYDROGÈNE VERT

CONSIDÉRANT l'article 4.5 du Règlement général 1 « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche » de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT les articles 54 al. 3 d) (ix) et (xi) du Règlement de régie interne;

CONSIDÉRANT la Politique de création et de renouvellement des unités de recherche agréées;

CONSIDÉRANT l'objectif « Soutenir prioritairement les orientations et axes de recherche définis pour la période 2020-2025 » du Plan de la recherche stratégique 2020-2025;

CONSIDÉRANT l'avis favorable émis le 9 juin 2021 par le Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements relativement à la candidature du professeur Bruno Pollet et à l'attribution à l'Université du Québec à Trois-Rivières de la Chaire de recherche du Canada en production d'hydrogène vert;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission des études (2021-CE632-04.03.04-R6053, 16 novembre 2021);

CONSIDÉRANT l'avis du doyen de la recherche et de la création;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

1. de créer la Chaire de recherche du Canada en production d'hydrogène vert pour une durée de sept ans, soit du 1er août 2021 jusqu'au 31 juillet 2028;
2. de nommer Bruno Pollet, professeur au Département de chimie, biochimie et physique, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en production d'hydrogène vert pour un mandat d'une durée de sept ans, soit du 1er août 2021 jusqu'au 31 juillet 2028;
3. de mettre cette résolution sous embargo jusqu'à l'annonce publique officielle du gouvernement fédéral.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par: _____

M^e Éric Hamelin
Secrétaire général

Extrait du procès-verbal qui sera présenté pour approbation à la prochaine réunion du conseil d'administration.